

C. DIEELIS donne lecture du texte suivant :

C. DIEELIS geeft lezing van de volgende tekst:

La presse relayait que pour soutenir le commerce local, fortement pénalisé par les semaines de fermeture imposées par la crise sanitaire, le Collège de Woluwe-Saint-Lambert a octroyé des dérogations à l'obligation de fermeture hebdomadaire pour que les commerçants de la commune qui le souhaitent, puissent ouvrir leur établissement 7 jours par semaine au lieu des 6 jours réglementaires, et ce jusqu'au 10 janvier 2021.

Cette mesure permet aux commerces, qui doivent limiter le nombre de clients présents, d'augmenter le nombre d'heures d'accessibilité et ainsi de limiter les files d'attente.

Il est en effet légalement possible pour le Collège d'octroyer de nombreuses dérogations à la fermeture hebdomadaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Collège anderlechtois s'est montré timoré voire inexistant en matière de soutien des commerces comme en témoigne la réponse de l'échevine lors du précédent Conseil.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le Collège a-t-il mené une réflexion quant à ce sujet et souscrit-il à cette politique de soutien ?
- Combien de jours dérogatoires ont-ils été octroyés en 2020 ?

Madame l'Echevine ROEX donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen ROEX geeft lezing van het volgende antwoord:

Sur base de la loi du 10 novembre 2006, l'administration communale peut attribuer un maximum de 15 jours de dérogation au repos hebdomadaire. 14 jours ont ainsi été attribués. Le dernier jour restant, généralement accordé dans le cadre des événements des associations, n'a pas pu être attribué, soit en raison de la non-organisation de ces événements, soit à cause de la fermeture de nombreux commerces. Tous les commerces sont ainsi autorisés à ouvrir depuis le dernier dimanche de novembre et jusqu'à la fin de l'année. Au total, 5 dimanches de suite. De même pour début janvier 2021, ceux-ci seront ouverts pour le premier dimanche de soldes. L'été dernier, le déplacement des soldes au mois août a aussi été pris en compte et deux dérogations ont été attribuées.